

Communiqué du liquidateur du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

**Le juge a homologué les concordats de SAirGroup et de SAirLines**

Küsnacht-Zurich, le 27 juin 2003. Par décisions en date du 20 juin 2003, le juge du concordat compétent de Zurich a homologué les concordats par abandon d'actif de SAirGroup et de SAirLines et leur a conféré force obligatoire, même pour les créanciers n'y ayant pas adhéré. Les décisions sont exécutoires. Dès le 26 juin 2002, l'assemblée des créanciers de SAirGroup avait désigné Karl Wüthrich en qualité de liquidateur, ainsi que MM. Michael Werder, Max C. Roesle, Peter Mathys, Jürg Zimmermann, Andreas Ritter, Bruno Frick et Werner A. Meier en qualité de membres de la commission des créanciers. M. Adriano Viganò avait rejoint la commission des créanciers sur décision de l'autorité de surveillance. L'assemblée des créanciers de SAirLines du 27 juin 2002 avait désigné Karl Wüthrich et Roger Giroud en qualité de liquidateurs, ainsi que MM. Daniel Hunkeler, Urs Bürgi et Andreas Casutt en qualité de membres de la commission des créanciers.

Les organes de liquidation respectifs continueront de procéder à la réalisation des actifs. Parallèlement, ils dresseront pour chacune d'elles un état de collocation, afin de déterminer les autres créanciers participant à la répartition du produit de la liquidation et fixer leur rang.

\*\*\*

**Pour de plus amples informations:**

- Site Web du liquidateur: [www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88